



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Attribution d'une première tranche de subvention 2020**  
**Centres socio-culturels et sportifs**

DE20191217\_29

Conseil municipal du 17 décembre 2019

Rapporteur :  
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 19 DEC. 2019  
Affichée le 18 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 3 décembre 2019

**Membres présents** :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Françoise COUTANT

**Etaient absent(e)s** :

Mme Danielle CHAUVET, M. Rabah ACHARKI, Monsieur Gérard DESAPHY

**Ont donné procuration** :

- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Jean-Philippe POUSSET
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à M. Patrick LEMAIRE
- Mme Cécile MACULA à M. Gilbert PIERRE-JUSTIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Valérie DUBOIS
- M. Arnaud JUIN à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Mme Catherine PEREZ à M. Kader BOUAZZA

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
La Responsable du service  
Assemblées  
Catherine ALLARD

**Président de séance** : M. Xavier BONNEFONT

**Secrétaire de séance** : M. François ELIE

**Attribution d'une première tranche de subvention 2020 -  
Centres socio-culturels et sportifs**

Direction de la Vie locale et de  
l'évènementiel  
id : 2878

Conseil municipal  
17 décembre 2019

29

Rapporteur : Vincent YOU

Les Centres Socio-Culturels et Sportifs (CSCS), par leurs actions en faveur de la population, participent aux objectifs généraux de politiques publiques de la Ville d'Angoulême, par l'intermédiaire de conventions d'objectifs pluriannuelles voire annuelles.

Comme tous les ans, le renouvellement des conventions d'objectifs interviendra à l'occasion du premier trimestre 2020.

Afin de permettre le bon fonctionnement des structures pour le début de l'année à venir, il convient sans attendre le vote du BP 2020 d'octroyer une première tranche de subvention à l'attention des structures, et ce, avant le vote du budget primitif 2020.

Dans ce contexte, et à l'image des années précédentes, il vous est proposé d'octroyer un premier versement de 20 000 € au titre de l'exercice 2020 à chacune de ces associations dans les conditions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE L'AVANCE
CSCS/MJC Louis Aragon	20 000 €
CSCS/MJC Sillac Grande-Garenne-Frézeneuil	20 000 €
CSCS/CAJ Grand-Font	20 000 €
CSCS/MJC Rives de Charente	20 000 €

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'un 1<sup>er</sup> versement de subvention de 20 000 € pour chacune de ces associations au 1<sup>er</sup> trimestre 2020
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

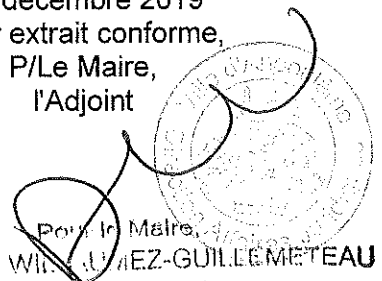
Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- |                     |                         |
|---------------------|-------------------------|
| - Xavier BONNEFONT  | - Stéphanie GARCIA      |
| - Danielle CHAUVET  | - Jean-Pol GATELLIER    |
| - Joël GUITTON      | - Elisabete SERRALHEIRO |
| - Isabelle LAGRANGE | - Laïd BOUAZZA          |
| - François ELIE     | - Elise VOUVET          |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
17 décembre 2019

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



**Anne-Laure Willeaumez-Guillemeteau**  
Pour le Maire,  
Adjointe déléguée  
Solidarité - Famille  
Personnes âgées

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

